



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'intérieur

Château cantonal
1014 Lausanne

Commission nationale
de prévention de la torture (CNPT)
Monsieur Jean-Pierre Restellini
Président
Bundesrain 20
3003 Berne

Lausanne, le 25 février 2013

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre rapport suite à vos visites à la Prison du Bois-Mermet des 3 et 4 juillet 2012 et à celle de l'établissement du Simplon le 14 septembre 2012.

J'ai pris connaissance de votre rapport et en salue tant sa qualité que sa rigueur. En préambule, je me permets néanmoins de relever les imprécisions suivantes, à savoir :

Page 5, point 12

Le personnel de l'établissement du Simplon se compose d'un gardien sous-chef, de 2 agents techniques, de 8 agents de détention et d'une assistance sociale à 50%. Il n'y a pas de gardien chef.

Page 6, point 21

Au-delà de l'obligation de se doucher 3 fois par semaine, je précise que les personnes détenues ont, en plus, accès à la douche après le sport ainsi que le week-end avant une visite, ce qui porte à 5 le nombre de douches hebdomadaires possibles.

Page 11, point 57

Il est mentionné que les détenus sont autorisés à accueillir une seule personne pendant une heure par semaine. Je tiens cependant à préciser que dans la pratique au Bois-Mermet, les détenus peuvent recevoir jusqu'à 3 personnes par semaine non compris les enfants de moins de 7 ans. Je relève toutefois que la pratique en la matière dépend des décisions de l'autorité compétente (Ministère public, Tribunal) et non de l'établissement.

Page 11, point 63

Le personnel du Bois-Mermet se compose de 31 ETP agents de détention, 7 ETP responsables ateliers, 4 ETP gardiens chef et sous-chefs, 6 ETP agents techniques (centrale et cantinier), 6 ETP à l'administration, 2,6 ETP au Secteur socio-éducatif et le directeur.

J'ai pris bonne note de vos conclusions et ne peux qu'y adhérer. Je souhaite de plus me déterminer comme suit quant à vos recommandations :

- I. Je ne peux qu'abonder quant aux difficultés qu'engendrent la surpopulation et la vétusté du bâtiment du Bois-Mermet. Je vais mettre en œuvre prochainement une étude visant à l'assainissement voire au remplacement complet du bâtiment. En l'état, les possibilités sont néanmoins restreintes dans les améliorations susceptibles d'être apportées aux conditions de détention.
- II. Les écrans de pexiglas sur les fenêtres ont été posés à l'époque suite à de nombreuses plaintes du voisinage au niveau du bruit. Il est à préciser qu'au moment de sa mise en place, ce pexiglas avait fait l'objet d'une étude par des experts externes qui avaient garanti la circulation d'air. En l'état actuel, il apparaît difficilement envisageable de les enlever.
- III. L'augmentation du nombre de douches préconisée, qu'il s'agisse de la semaine ou du week-end, n'est pas envisageable au vu de l'effectif de personnel à disposition et n'irait pas sans poser des problèmes d'ordre sécuritaire.
- IV. Ces mêmes motifs rendent extrêmement difficile le projet d'un rallongement de la durée de promenade ainsi que de l'occupation des locaux récréatifs et sportifs.
- V. Concernant les directives relatives, entre autres, à la fouille corporelle, je peux vous assurer qu'un rappel a été fait à tous les collaborateurs.
- VII. L'augmentation du nombre de places de travail est limitée dans le périmètre du Bois-Mermet. Néanmoins, la création de places de détention supplémentaires en exécution de peines à la Colonie des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) devrait permettre de transférer des personnes détenues en attente de transfert dans un délai plus rapide.
- VIII. Quant à l'extension des activités sur l'entièreté de la semaine, elle dépend également de la disponibilité d'effectif supplémentaire. Je peux néanmoins vous assurer que nous sommes vigilants et saisissons chaque opportunité de développer des activités hors cellule.

- IX. En conclusion, le Conseil d'Etat est particulièrement attentif à la situation et aux conditions de travail du personnel pénitentiaire, raisons pour lesquelles diverses mesures sont actuellement à l'étude, non seulement pour la prison du Bois-Mermet, mais pour l'ensemble des sites pénitentiaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Copie

- Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire